

CIRCONSCRIPTION DE PAU SUD



Pau, le 3 septembre 2014

L'Inspecteur de l'Education Nationale
à
Mesdames les Directrices,
Messieurs les Directeurs,
Mesdames et Messieurs les enseignants,
Mesdames et Messieurs les membres des RASED
Madame et Monsieur les enseignants référents

Rentrée scolaire 2014/2015

Dans le cadre de la refondation de l'école de la République, des réformes ont été engagées pour accompagner les élèves. L'année scolaire 2013-2014 a permis les premières évolutions structurelles. Les évolutions se poursuivront à la rentrée 2014-2015, de manière cohérente et progressive, notamment autour des axes suivants:

- **La nouvelle organisation du temps scolaire** (décret n° 2013-77 du 24/01/2013) qui permet à la fois la transformation des pratiques pédagogiques et de repenser l'organisation des activités dans le temps scolaire.
- **L'entrée de l'école dans l'ère numérique** : un espace numérique de travail (ALIENOR) au service de projets numériques fédérateurs.
- **L'évaluation des élèves** : une évaluation conçue comme moyen de faire progresser les élèves, d'analyser les processus d'apprentissage, de les faciliter en les rendant lisibles et de les réguler. Privilégier une évaluation positive et bienveillante, favorisant la réussite de tous les élèves, sera un axe de continuité entre l'école et le collège.
- **Le conseil école-collège** : ce conseil a vocation à être un espace permettant une meilleure connaissance réciproque des attendus des différents degrés d'enseignement et des pratiques pédagogiques mises en œuvre. Il est surtout un lieu d'échange entre les équipes enseignantes, sur leurs pratiques et les contenus de leurs enseignements, pour mettre en œuvre des projets communs.
Il ne s'agit en aucun cas d'une instance administrative nouvelle, de gestion, mais résolument d'un outil pédagogique destiné à favoriser la continuité des parcours et la continuité pédagogique des enseignements tout au long de la scolarité obligatoire.
- **La formation en alternance des stagiaires** : l'étudiant accompagné dans le cadre d'un tutorat mixte, s'initiera aux approches multidisciplinaires et au travail en équipe.
- **Plusieurs phases de consultations nationales** :
 - septembre/octobre 2014 : consultation sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture (une demi-journée sera fixée au calendrier départemental, vraisemblablement début octobre).

- septembre/octobre 2014 : consultation sur le programme école maternelle (une demi journée début octobre ; elle pourrait se dérouler à la même date que la précédente).
- février/juin 2015 : consultation sur les programmes de l'élémentaire.

Une école accueillante et bienveillante : la fluidité du parcours de l'élève

En début d'année, l'identification des besoins des élèves nécessite une analyse approfondie des résultats des évaluations de rentrée, (des exemplaires d'évaluations nationales sont toujours à disposition), doublée d'une observation fine, en classe, des stratégies et des procédures utilisées par les enfants. Les membres des RASED se rendront disponibles pour aider à mener cette tâche. Vous voudrez bien vous référer à la note définissant le fonctionnement du RASED de Pau Sud.

Les parcours les plus individualisés possibles devront permettre à tous les élèves d'atteindre les objectifs fixés en n'ayant recours au maintien que lorsque la situation le nécessite vraiment. En particulier, les demandes de redoublement en Grande Section ne pourront être acceptées par l'inspecteur d'académie qu'à titre exceptionnel. Toutes les adaptations devront être envisagées (décloisonnement, travail par compétences, articulation avec les soins, soutien du RASED) avant d'arriver à cette éventualité dont la réussite devra être certaine. Dès lors que les difficultés d'un élève persistent, qu'une attention durable et particulière lui est apportée, il convient de mettre en place un outil de convergence et de cohérence des aides apportées à cet élève (PPRE).

Vous trouverez des ressources spécifiques sur le site de l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme <http://www.anlci.gouv.fr/>. Les documents « Ressources pour faire la classe » du site Eduscol constituent des repères précieux du point de vue didactique et pédagogique pour mettre en œuvre des apprentissages efficaces. Ils pourront être approfondis lors des animations pédagogiques.

La lutte contre le décrochage scolaire et l'absentéisme est une priorité. Dans le premier degré, des absences perlées constituent régulièrement les signes précurseurs à un absentéisme qui s'installe dès la 6^{ème}. La circulaire n° 2011-0018 du 31 janvier 2011-DGESCO B3-3 fixe le cadre du suivi de l'absentéisme scolaire.

En outre, les différentes préoccupations concernant la protection de l'enfance peuvent trouver des réponses sur le site internet de la direction des services départementaux de l'éducation nationale : <http://www.ac-bordeaux.fr/ia64/index.php?id=377#c1663>

La promotion d'une école inclusive pour mieux scolariser les élèves en situation de handicap est poursuivie.

▪ Scolarisation des élèves porteurs de handicap :

La loi du 11 février 2005 affirme le droit des élèves handicapés à l'éducation ; le système éducatif étant le garant de la continuité du parcours de formation. Pour parvenir à une amélioration de cette scolarisation, il convient d'apporter aux enseignants non spécialisés l'aide et l'appui de proximité nécessaires (GEVASCO 1^{ère} demande ou renouvellement). Les enseignants référents sont vos interlocuteurs privilégiés pour finaliser au mieux les projets personnalisés de scolarisation. L'évaluation des besoins et les modalités d'accueil de l'élève nécessitent l'expertise, notamment, des personnels de santé.

Les enseignants référents présenteront les modalités de fonctionnement lors des réunions de Directeurs.

Enseignant référent	Secteur de collège
BOUE BIGNE Pascal tél. 05 59 61 23 10/06 32 86 91 56	Nay/Pontacq
CHAUVELIN CHRISTINE tél. 06 32 88 19 26	Bizanos

Des repères pour l'année scolaire 2014/2015

1. La rentrée des enseignants comprend **deux journées** (arrêté du 19/05/06. BO N°25 du 22/06/06). La première journée a lieu le 1er septembre 2014. La seconde journée qui peut se décomposer en deux demi-journées (ou un horaire équivalent) sera à organiser avant les vacances de Toussaint. Elle fournira l'occasion :

- ✓ De réfléchir à l'organisation du service des enseignants qui sera transmis à la circonscription. [APC, travail d'équipe...].
(Obligations de service des personnels enseignants du 1^{er} degré : circulaire n° 2013-019 du 4 février 2013).
- ✓ D'élaborer les projets qui, en lien avec le projet d'école, jalonneront l'année scolaire des élèves.
L'organisation de l'aide aux élèves en difficultés doit être présentée en réunion de parents. Elle s'appuie toujours sur l'articulation entre différents dispositifs : différenciation en classe, aide personnalisée, aide spécialisée et stages de remise à niveau.

2. Date des vacances scolaires :

- vacances de Toussaint du samedi 18 octobre au lundi 3 novembre 2014
- vacances de Noël du samedi 20 décembre 2014 au lundi 5 janvier 2015
- vacances d'hiver du samedi 14 février au lundi 2 mars 2015
- vacances de printemps du samedi 18 avril au lundi 2 mai 2015
- fin des cours ; vacances d'été le samedi 4 juillet 2015.

3. Réunions des directeurs :

Ecoles du secteur Nay	Lieu : Ecole maternelle Nay	Vendredi 12/09/2014 à 17h
Ecoles des secteurs Bizanos et Pontacq	Lieu : Ecole élémentaire Soumoulou	Jedi 11/09/2014 à 17h

4. Organisation de la circonscription :

Secrétaire	Anne Marie TESTE : 05 59 82 22 41	ce.ienpausud@ac-bordeaux.fr
Inspecteur de l'Éducation nationale	Daniel BORDENAVE ce.ienpausud@ac-bordeaux.fr	
Conseillères Pédagogiques	Denise TIRET CANDELE denise.tiret-candele@ac-bordeaux.fr	⇒ Formation des PES ⇒ Accompagnement des professeurs des écoles stagiaires ⇒ Accompagnement des équipes d'écoles ⇒ Evaluations ⇒ Dispositifs d'aides (PPRE, APC, (Aide personnalisée), stages de remise à niveau) ⇒ Liaisons maternelle/CP ; écoles/collèges
	Monique ROCABERT/Evelyne BRAY evelyne.bray@ac-bordeaux.fr	⇒ Formation des PES ⇒ Accompagnement des professeurs des écoles stagiaires ⇒ Accompagnement des équipes d'écoles ⇒ Projets pluridisciplinaires ⇒ Education Physique et Sportive ⇒ Sorties scolaires, agréments, sécurité, règlement intérieur
Animateur TICE	François DELODE atice.pausud@ac-bordeaux.fr	⇒ Base Elèves ⇒ Evaluations nationales ⇒ Accompagnement des professeurs des écoles stagiaires ⇒ Accompagnement des équipes d'écoles dans le développement des usages numériques
Langues vivantes étrangères	Christelle GRUSSAUTE christelle.grussaute@ac-bordeaux.fr	⇒ Formation des PE ⇒ Accompagnement des équipes d'écoles ⇒ Projets pluridisciplinaires
Langue régionale (occitan)		
Education musicale	Marie Hélène LARRICQ marie-helene.larricq@ac-bordeaux.fr	
Arts visuels	Christian DAVID Christian.david@ac-bordeaux.fr	

Accompagnement des équipes d'écoles

Les élections des représentants de parents d'élèves aux conseils d'écoles :

La note de service décrit les modalités des élections des parents d'élèves aux conseils d'écoles dont la date est prévue **le vendredi 10 octobre 2014**. Des modifications fonctionnelles sont apportées cette année. La saisie des résultats sera directement effectuée par le directeur d'école : une nouvelle application ECECA, est mise en place.

Projet d'école

Le projet constitue l'outil privilégié du pilotage de l'école. Les actions doivent permettre d'atteindre les objectifs fixés par l'équipe d'enseignants et la finalité vise à l'amélioration des acquis des élèves.

Les continuités cycle1/cycle2 et école/collège représentent l'axe fort de la cohérence de ce projet. Veillez à mettre en œuvre une organisation de l'enseignement des langues vivantes et de la langue régionale.

Formation des enseignants et travail d'équipe

- L'organisation du temps hebdomadaire, fera l'objet d'un travail d'équipe prioritaire, en conseil de cycles, durant la première période de l'année scolaire : l'équipe de circonscription se tient à votre disposition pour accompagner votre réflexion.
- Le plan d'animation pédagogique vous sera communiqué dans les prochains jours.
- Le déploiement de la formation à distance est organisé par le ministère de l'éducation nationale à partir du dispositif M@gistère. La plateforme et quelques parcours sont maintenant disponibles.
- Le plan départemental de formation en ligne propose quelques regroupements.

Les formations et les journées départementales :

- Langues vivantes : formation continue ou renforcée proposée par Ch. GRUSSAUTE et par le CDDP, en équipe départementale. (journée des langues).
- Langue régionale : formation continue et renforcée.
- Education musicale : une pratique fréquente du chant, coordination des projets et ressources locales ; travail proposé par MH LARRICQ et le CDDP, en équipe départementale (journée histoire des arts).
- Arts visuels et histoire des arts : activités proposées par Christian DAVID ainsi que par le CDDP, en équipe départementale. (journée histoire des arts).
- Développement d'un ENT. Expérimentation.

Inspections

Les modalités d'inspection des maîtres sont centrées sur l'évaluation des acquis des élèves. Par conséquent, la manière dont sont garanties la continuité et la cohérence des apprentissages dans le cycle et dans l'école est à interroger de manière collective. Pour cette raison, l'acte d'inspection individuelle est à élargir à la mise en œuvre d'actions prioritaires du Projet d'Ecole. Au moment de l'inspection d'un enseignant ou d'une équipe d'enseignants, un examen de la situation de l'école sera réalisé en conseil de maîtres. Les inspections débuteront la dernière semaine de septembre. Les enseignants concernés seront avertis de la semaine où se déroulera l'inspection.

Tableau de bord école

Le tableau de bord de l'école, constitué des différentes pièces de la notice école, sera régulièrement mis à jour et tenu à la disposition de l'inspecteur de l'Education nationale.

Observations générales

- Dans les écoles, le service de surveillance doit être organisé et faire l'objet d'un affichage sous forme d'un tableau de service. Je vous invite à être très vigilants sur le respect des horaires : d'arrivée des enseignants, d'entrée et de sortie des classes et sur la surveillance des élèves dans tous les espaces de l'école.
- Rappel : Toute installation dangereuse ou défectueuse, toute situation susceptible de générer un risque professionnel, doit faire l'objet d'un signalement dans le registre de santé et sécurité au travail. Le futur registre en ligne enclenchera automatiquement une procédure. En cette période de rentrée, je vous recommande d'actualiser le PPMS et de retourner le document à l'IEN.
- Toute absence, quelle qu'en soit la durée, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation au moyen du formulaire spécifique, accompagné des pièces justificatives (convocation, rendez-vous non déplaçable...). Le courrier doit parvenir au secrétariat dans un délai permettant le traitement de la demande et la réception de la réponse. Seules, les situations urgentes (maladie, accident, situation familiale grave...) sont régularisées a posteriori sur présentation des documents.
- Il est recommandé en cas d'incident du fait d'un parent, d'un élève ou de toute autre personne de bien vouloir le porter, par courrier, à la connaissance de l'IEN.

Je remercie par avance les directrices et les directeurs de veiller à la diffusion de cette note à tous les enseignants.

Je réitère mon souhait de travailler en collaboration avec les équipes pour œuvrer ensemble à la réussite de vos projets.

Très bonne année scolaire à tous.

L'Inspecteur de l'Education Nationale,
Daniel Bordenave